



## Municipalité rurale de Montcalm

### Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil de mars - 19 mars 2024 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 19 mars 2024 à 8 h.

présents :     préfet             Paul Gilmore  
                  conseiller         Jean Barnabé  
                                      Louis Duval  
                                      Émile Rémillard

directrice  
générale             Jolene Bird

directrice  
générale adjointe   Katherine Roy

virtuel :       conseiller         Harold Janzen a rejoint la réunion à 8 h 20.

absent :       conseiller         Paul Sabourin

présents :     résident :         James Irvine

*Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.*

**1 Ouverture de la réunion / Opening of Meeting**

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 8 h 15.

**2 Adoption de l'ordre du jour / Adoption of Agenda**

**N° de résolution :** 24 042

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Louis Duval

**IL EST RÉSOLU QUE** l'ordre du jour de la réunion du 19 mars 2024 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

**ADOPTÉE**

**3 Adoption du procès-verbal / Adoption of Minutes**

**N° de résolution :** 24 043

**Proposée par :** Émile Rémillard

**Appuyée par :** Jean Barnabé

**IL EST RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 22 février 2024 soit adopté tel que présenté au conseil.

**ADOPTÉE**

**4 Finances - liste des comptes à approuver / Finance - List of Accounts for Approval**

**N° de résolution :** 24 044

**Proposée par :** Émile Rémillard

**Appuyée par :** Louis Duval

**IL EST RÉSOLU QUE** le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :  
du chèque n° 20240253 au chèque n° 20240353

Total : 253 770,68 \$

**ADOPTÉE**

**4.1 États financiers / Financial Statement**

**N° de résolution :** 24 045

**Proposée par :** Louis Duval

**Appuyée par :** Jean Barnabé

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte les états financiers du 29 février 2024 tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**4.2 Rapport sur les réserves / Reserve Report**

**4.3 Rapport sur les heures supplémentaires / Overtime Report**

**4.4 Rapport sur les permis de construction / Building Permit Report**

**5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences / Variations, Conditional Use and other Hearings**

**6 Délégations / Delegations**

**6.1 Adam Wiebe - 9 h**

Le propriétaire Nathan Elias a comparu devant le conseil au nom d'Adam Wiebe pour faire le suivi du plan de drainage et d'entretien permanent de la M. r. le long et autour du canal de drainage Saint-Joseph.

**6.2 GRC - 9 h 30**

Le sergent Stacy Wiens a assisté au conseil pour examiner le rapport trimestriel.

**6.3 Chad Buhlin - proposition de poulet urbain - 10 h**

Chad Buhlin a comparu devant le conseil pour présenter une proposition de projet pilote sur les poulets urbains de Letellier. La documentation a été fournie avec les champs d'application du projet pilote et les espoirs qu'il suscite, ce qui a permis de répondre à diverses questions.

Le conseil discutera plus en détail avant de donner son avis sur la décision.

**6.4 James Irvine - 10 h 30**

James Irvine a comparu devant le conseil pour demander s'il y avait des initiatives pour soutenir les jeunes familles et pour avoir des copies des rapports financiers municipaux.

**7 Projets de règlements / By-laws Proposed**

**7.1 Règlement 850/23 - emprunt général pour la nouvelle mise en valeur de Saint-Jean - 2<sup>e</sup> lecture / By-Law 850/23 - St. Jean New Development General Borrowing - 2<sup>nd</sup> reading**

**N° de résolution :** 24 046

**Proposée par :** Harold Janzen

**Appuyée par :** Jean Barnabé

ATTENDU QUE le Règlement n° 850/23 a été approuvé tel que modifié par la Commission municipale du Manitoba;

ATTENDU QUE la demande de la M. r. de Montcalm pour la subvention du Fonds pour accélérer la construction de logement, qui avait été déposée et qui était essentielle pour que le projet de nouvelle mise en valeur de Saint-Jean puisse aller de l'avant, n'a pas été retenue;

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 850/23 sur l'emprunt pour la construction de la nouvelle mise en valeur à Saint-Jean ne soit pas adopté en deuxième lecture;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le conseil charge la directrice générale Jolene Bird d'aviser l'institution prêteuse que les fonds ne seront plus nécessaires.

**ADOPTÉE**

**8 Rapport sur les comités / Report on Committees**

**8.1 Rapport du directeur des travaux publics / Public Works Manager Report**

N° de résolution : 24 047

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Jean Barnabé

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 19 mars 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**8.2 Comité du projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's / St. Mary's Road Mitigation Project Committee**

Rien à signaler.

**8.3 Comité de l'OMU / EMO Committee**

Rien à signaler.

**8.4 Comité du D. u. l. / LUD Committee**

La directrice générale Jolene Bird a présenté une brève mise à jour verbale.

**8.5 Pembina Valley Water Co-op**

Le préfet Paul Gilmore et le conseiller Jean Barnabé ont présenté un rapport verbal sur l'AGA de la PVWC, dont le procès-verbal a été distribué pour consultation.

**8.6 Rapport du comité de l'AMBM / AMBM Committee Report**

Rien à signaler.

**8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome / Assisted Living Project Committee**

La directrice générale Jolene Bird a présenté un rapport verbal sur le projet d'aide à la vie autonome en cours.

**8.8 District hydrographique de la vallée de la Pembina / Pembina Valley Watershed District**

Le conseiller Jean Barnabé a présenté une mise à jour verbale.

**8.9 District hydrographique des rivières Seine, aux-Rats et Roseau / Seine-Rat-Roseau Watershed District**

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale et le procès-verbal de la dernière réunion a été déposé pour examen.

## **8.10 Caucus RPGC 75 / PTH 75 Caucus**

La directrice générale Jolene Bird a présenté un rapport verbal de la dernière réunion.

## **9 Rapports des groupes subordonnés / Reporting Entity Reports**

### **9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean / St. Jean Parks & Rec**

Le procès-verbal de la réunion du 28 février a été distribué pour consultation.

### **9.2 Letellier Athletics Association**

Rien à signaler.

### **9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph**

Rien à signaler.

### **9.4 Musée Saint-Joseph Museum**

Le procès-verbal de la réunion du 5 mars a été fourni.

### **9.5 Bibliothèque Montcalm Library**

Rien à signaler.

### **9.6 Paradis**

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars a été fourni.

### **9.7 District des mauvaises herbes Valley / Valley Weed District**

Rien à signaler.

## **10 Correspondance / Correspondence**

### **10.1 Correspondance - action requise / Correspondance - Action Required**

#### **10.1.1 Financement annuel de l'AMBM**

**N° de résolution :** 24 048

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil confirme l'acceptation de la contribution d'un montant de 7 500 \$ pour soutenir l'amélioration progressive de l'infrastructure organisationnelle pour la prestation des services municipaux dans les deux langues officielles;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil confirme sa participation à l'initiative permanente de l'AMBM visant à élaborer et à mettre en œuvre un modèle de

maturité pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles pour les municipalités bilingues du Manitoba;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le Règlement 465/93 de la M. r. de Montcalm pour l'adoption d'une politique linguistique et d'un plan d'action est toujours actif;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le règlement 465/93 de la M. r. de Montcalm a été révisé et que le Règlement 849/23 visant à adopter le modèle de maturité municipale pour le bilinguisme a été adopté en première lecture et il est présentement à l'étude par la province du Manitoba.

### **ADOPTÉE**

#### **10.1.2 Site 225 - AFS 2022 - recommandations d'assainissement**

**N° de résolution :** 24 049

**Proposée par :** Émile Rémillard

**Appuyée par :** Louis Duval

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 225 à la suite de l'inondation printanière de 2022 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition d'ingénierie pour les services d'ingénierie et d'environnement pour le site 225 soit accordée à Stantec Consulting Ltd. jusqu'à la limite de 130 000,00 \$, excluant la TPS, et que les coûts d'ingénierie et d'environnement soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour le remboursement;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les dépenses imprévues pour les services d'ingénierie géotechnique et d'administration du contrat pour le site 225 soient approuvées jusqu'à la limite de 85 000,00 \$ excluant la TPS et que les coûts d'ingénierie géotechnique et d'administration du contrat soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

### **ADOPTÉE**

#### **10.1.3 Site 31 - AFS 2023 - recommandations d'assainissement**

**N° de résolution :** 24 050

**Proposée par :** Harold Janzen

**Appuyée par :** Jean Barnabé

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 31 à la suite de l'inondation printanière de 2023 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 31 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd.

pour la somme de 71 300,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

**ADOPTÉE**

**10.1.4 Site 37 - AFS 2023 - recommandations d'assainissement**

**N° de résolution :** 24 051

**Proposée par :** Louis Duval

**Appuyée par :** Émile Rémillard

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 37 à la suite de l'inondation printanière de 2023 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 37 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd. pour la somme de 67 200,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

**ADOPTÉE**

**10.1.5 Site 54 - AFS 2023 - recommandations d'assainissement**

**N° de résolution :** 24 052

**Proposée par :** Harold Janzen

**Appuyée par :** Louis Duval

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 54 à la suite de l'inondation printanière de 2023 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 54 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd. pour la somme de 65 800,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

**ADOPTÉE**

**10.1.6 Site 89 - AFS 2023 - recommandations d'assainissement**

**N° de résolution : 24 053**

**Proposée par : Jean Barnabé**

**Appuyée par : Émile Rémillard**

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 89 à la suite de l'inondation printanière de 2023 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 89 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd. pour la somme de 71 300,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

**ADOPTÉE**

**10.1.7 Garantie de la ligne de crédit de RRSB**

**N° de résolution : 24 054**

**Proposée par : Harold Janzen**

**Appuyée par : Jean Barnabé**

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm est membre du Red River Supportive Housing (logement avec services de soutien de la Rivière-Rouge);

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm estime qu'il est dans son intérêt de fournir une résidence pour personnes âgées de 50 unités;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité rurale de Montcalm garantisse la ligne de crédit de la somme de 50 000 \$ pour Red River Supportive Housing.

**ADOPTÉE**

**10.2 Correspondance - reçue à titre d'information / Correspondence - Received as Information**

<b>de</b>	<b>sujet</b>
CMT	procès-verbal 12 février 2024
CMT	rapport de janvier de direction générale
Ville d'Altona	BL 1819 modifier le règlement sur le zonage
Ville d'Altona	Avis d'audience publique sur le rezonage

**11 Affaires en cours / Ongoing Business**



**11.1 Développement d'affaires/visites / Business Development/Visits**

**11.2 Inondations / Flood Events**

**12 Rapport de la directrice générale / CAO Report**

**N° de résolution :** 24 055

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Louis Duval

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 19 mars 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**13 Levée de la séance / Adjournment**

**N° de résolution :** 24 056

**Proposée par :** Harold Janzen

**Appuyée par :** Louis Duval

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

**IL EST AUSSI RÉSOLU QUE** cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 17 avril 2024 à 8 h.

Levée : 13 h 55

**ADOPTÉE**

---

préfet

---

directrice générale